

# Inscriptions: et maintenant?



Photo: François TEFNIN

**C**omme dirait l'humoriste Marc HERMAN, il y a un "stûûût". Et encore, s'il n'y en avait qu'un! La mise en œuvre du décret "inscription" a mis en évidence - créé - renforcé (barrer les mentions inutiles) quelques problèmes. Liste sans garantie d'exhaustivité.

Comment faire pour:

- décréter la mixité sociale sans la construire?
- augmenter la mixité plutôt que l'homogénéité sociale?
- traiter les spécificités géographiques d'une question sans avoir l'air de croire que ce qui est vrai à Bruxelles l'est aussi à Arlon ou à La Louvière?
- accroître la mixité sociale à l'école sans la concevoir en articulation avec une politique de la ville et de l'habitat?
- supprimer la médiatisation des files d'attente en évitant la tentation simple de transformer les directeurs en aubergistes?
- échapper au mécanisme de la "punition collective" pour régler quelques cas particuliers?
- organiser les procédures d'inscription sans désorganiser la rentrée scolaire, notamment en raison du phénomène des inscriptions multiples?
- régler la question des inscriptions dans l'enseignement secondaire tout en prenant en compte ses conséquences dans l'enseignement fondamental?

Celui ou celle qui pense détenir une réponse simple à toutes ces questions peut se signaler à la rédaction. Ceux qui pensent que le problème est complexe et que les réponses sont de même nature peuvent continuer à y travailler avec obstination et créativité là où ils sont. ■

FRANÇOIS TEFNIN

- REVUE DE PRESSE Évaluations divergentes
- ACTEURS De Bruxelles à Virton
- VU DE FLANDRE Te mooi om waar te zijn
- ANALYSE Le problème n'est pas la file...  
Libre choix: d'où vient-on?
- JEUNES De l'amour, vraiment?

## REVUE DE PRESSE

# Évaluations divergentes

Les différents acteurs institutionnels du dossier "inscription" se sont exprimés abondamment à son sujet. Résumé des positions des uns et des autres.

### ■ La Ministre de l'enseignement, Marie ARENA:

Pour elle, les inscriptions se sont bien passées dans la majorité des cas. L'évaluation à venir doit donc avoir pour objectif d'adapter au mieux les modalités du décret, mais non d'en modifier la finalité. Elle estime par ailleurs que le décret ne vise pas seulement les 3% d'écoles qui connaissent une offre inférieure à la demande, mais bien l'ensemble des écoles afin que chacun puisse s'y inscrire. Son principe du "premier arrivé, premier inscrit" n'a donc, d'après elle, pas perturbé l'ensemble des écoles secondaires. Son bilan se veut apaisant. Elle s'est cependant sentie interpellée par les files devant les écoles et va réfléchir à d'éventuelles modifications à apporter l'an prochain. Elle ne renoncera pas pour autant à sa méthode. Ce système est mis en œuvre en Flandre et y est, dit-elle, un succès. Conclusion: il n'y a pas

de raison que cela ne fonctionne pas chez nous.

**Source:** *La Libre* du 01/12/07 et *Le Soir* du 03/12/07.

### ■ Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC):

Le SeGEC réaffirme son adhésion aux objectifs du décret "Missions" en ce qu'il promeut une école plus juste et plus efficace pour tous. Cependant, il observe les dérives engendrées par le décret "inscription" et demande une évaluation approfondie des nouvelles dispositions. Le SeGEC met en avant trois répercussions négatives du décret: les parents sont confrontés à des difficultés importantes; les écoles qui font l'objet d'une forte demande d'inscriptions doivent gérer des contraintes lourdes et des situations humainement insupportables; l'accroissement de la mixité sociale ne progresse pas, et régresse même dans de nombreuses écoles.

Le SeGEC demande par ailleurs la restauration de la sécurité juridique, tant pour les élèves et leurs parents que pour les écoles. Comme de nombreux parents ne pourront inscrire leur enfant dans l'école de leur choix, le SeGEC souhaite que l'on agisse sur l'offre en dotant toutes les écoles de moyens qui garantissent un enseignement de qualité pour tous. Et il convient d'étendre l'offre scolaire en autorisant l'ouverture de nouveaux établissements là où la situation l'exige.

**Source:** communiqué de presse du 30/11/07, à lire sur [www.segec.be](http://www.segec.be) > actualités.

### ■ L'Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC):

L'UFAPEC déplore les effets pervers du décret qui, en revanche, n'a pas eu l'effet escompté. Pour les parents de l'enseignement catholique, l'objectif de mixité sociale est louable, mais le dispositif mis en œuvre ici n'est pas adapté. Les parents ayant répondu à l'enquête ont émis une série de réserves quant à l'application du décret (certains parents n'ont pas pu inscrire leur enfant dans l'école de leur choix; l'autonomie des Pouvoirs organisateurs et directions se trouve réduite; longueur et durée des files...). Pour l'UFAPEC, "les modalités pratiques n'ont pas été bien établies et sont à revoir": information, procura-tion, doubles inscriptions...

Par ailleurs, "le problème de mixité sociale dépasse l'imposition



Photo: Pierre-Paul VERSTAPPEN

## des chiffres qui comptent...

Entre le 29 novembre et le 4 décembre 2007, la Fédération de l'enseignement secondaire catholique (FESeC) et la Fédération des associations de directeurs (FéADI) ont adressé une enquête aux 240 établissements d'enseignement secondaire concernés. Le taux de réponse a été de **73,7%**.

Environ **40%** de ces établissements ont été confrontés au phénomène des "files anormales", c'est-à-dire celles qui se sont formées avant le 30/11 à 6h du matin. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, ce ne sont pas moins de **65%** des écoles qui ont connu des files, alors qu'aucune file n'était signalée dans le Luxembourg.

**72%** des écoles secondaires ont signé une ou plusieurs conventions avec une/des écoles fondamentales, tandis que **28%** des établissements n'en ont signé aucune.

L'enquête révèle également les données relatives au recrutement à la date du 30 novembre (sans tenir compte du phénomène de doubles inscriptions). En moyenne, pour **100** places disponibles en 1<sup>re</sup> secondaire lors de la rentrée 2008-2009:

- **38,6 places** étaient occupées par des élèves prioritaires;
- **32,5 places** ont été octroyées durant la journée du 30/11/2007;
- **28,9 places** restaient disponibles au soir du 30/11/2007.

Par ailleurs, **25,9%** des écoles étaient complètes le 30/11 et ont dû établir une liste d'attente. Pour l'ensemble des établissements de l'enseignement catholique, environ **2.575 élèves** figurent sur une liste d'attente.

Pour lire les résultats complets de l'enquête: [www.segec.be](http://www.segec.be) > actualités.

d'une date commune et est beaucoup plus complexe". Les parents proposent de revaloriser l'enseignement en général, rehausser sa qualité et donner plus de moyens aux écoles. L'association insiste aussi sur la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel. Le brassage social devrait se faire dès la maternelle ou le primaire. Un dernier constat: les parents plus défavorisés ou immigrés restent lésés par cette nouvelle réglementation qui a mobilisé les plus informés. En résumé, les parents choisissent une école selon trois critères: la qualité de l'enseignement, le projet éducatif et des aspects pratiques (dont la proximité).

**Source:** communiqué de presse du 06/12/07, suite à l'enquête menée auprès de 500 parents.

#### ■ Les organisations syndicales:

Pour la CSC et la CGSP-Enseignement, les difficultés vécues par un certain nombre d'écoles à l'occasion des inscriptions ne sont en fait que les révélateurs de maux plus profonds, tels que "l'inégalité d'accès au savoir selon les groupes sociaux". D'après les représentants syndicaux, le vrai problème est que "l'objectif du décret vise à ce que l'on ne retrouve plus tout à fait les mêmes noms qu'avant sur les listes d'ins-

criptions". Le choix fondé sur le jour, l'heure voire la minute, n'est pour eux certes pas idéal, mais moins grave que les priorités de classe et les passe-droits. Certaines écoles semblent en effet réservées à des castes qui entendent bien maintenir ce droit. L'enjeu est de construire un grand projet pour l'école œuvrant à une société plus juste et plus respectueuse des faibles. De ce fait, "les moyens investis dans l'école

doivent viser un processus d'égalité entre tous" et pas de sélection sociale. Le décret "inscription" ne va pas tout résoudre, mais il est "un pas dans la bonne direction".

**Source:** carte blanche parue dans **Le Soir** du 29/11/07 signée de Régis DOHOGNE, Prosper BOULANGE et Michel VRANCKEN. ■

BRIGITTE GERARD

#### "MAMAN, PAPA, AURAI-TU FAIT LA FILE?"

Ce n'est pas parce qu'on n'a pas d'enfant à inscrire en première secondaire qu'on ne peut pas imaginer ce qu'on lui aurait répondu s'il nous avait posé cette question. Réponse de deux pys:

■ **Patrick TRAUBE:** "C'est très simple, je lui répondrais non! Et j'en donnerais bien sûr les raisons. Je profiterais de cette occasion pour expliquer comment fonctionne la société, en donnant deux arguments. Un théorique: il n'y a aucune concordance entre la longueur d'une file et la qualité de l'école, ni le fait qu'elle convienne à mon enfant. Et l'autre, de principe: il est tout à fait choquant et indécent dans une société comme la nôtre de devoir faire la file pour inscrire son enfant dans une école!".

■ **Ann d'ALCANTARA:** "C'est une question particulière, étant donné qu'un enfant, ce n'est pas un concept abstrait. En tant que maman, j'aurais répondu différemment à chacun de mes quatre enfants. Chacun est unique, a sa propre histoire, son propre parcours scolaire... J'aurais sans doute répondu quelque chose qui lui signifierait l'importance de faire un choix mature, avec lui, pour son école future. À l'un, j'aurais peut-être répondu que cette question n'avait aucun sens; à un autre, j'aurais dit que, bien sûr, j'aurais fait la file avec lui; à un troisième, que je ne voyais pas pourquoi il était nécessaire de déployer ce type de démarche..."

## ACTEURS

# De Bruxelles à Virton

Toutes les écoles n'ont pas vécu les effets du décret "inscription" de la même manière. Petit tour d'horizon de quelques acteurs aux quatre coins de la Communauté française.

### ■ Les directeurs diocésains de l'enseignement secondaire:

Globalement, ils jugent négativement les effets produits par le décret. Si le souhait de tendre vers plus de mixité sociale est louable, le décret, en revanche, rate sa cible. En effet, la hiérarchie entre les écoles est dorénavant encore plus marquée, et a été diffusée très largement. Les directeurs diocésains constatent que la mixité sociale a finalement plutôt reculé, et que la concurrence entre les écoles est exacerbée.

#### Joseph WOLLSEIFEN (Liège):

*"Avant le décret «inscription», certaines pratiques existaient, comme des priorités données à des écoles D+, qui ne sont plus possibles aujourd'hui. Si l'on veut faire progresser la mixité sociale, il y a d'autres moyens, comme par exemple agir au niveau de l'instituteur de 6<sup>e</sup> primaire, qui est important pour l'orientation. Il faut aussi signaler l'effet négatif pour les écoles sans files. C'est grave, car cela marque la dualisation, cela stigmatise les gens qui sont en difficulté et renforce les clivages".*

**Philippe MOTTEQUIN** (Namur-Luxembourg): *"Il faudrait donner aux écoles davantage de moyens qui soient liés à l'indice socioéconomique (un taux d'encadrement différent, par exemple). Mais ceux qui ne veulent pas de la mixité sociale trouveront toujours une solution pour l'éviter. Et par ailleurs, les gens de milieux socioéconomiques difficiles ne se sentiront pas d'office à l'aise dans les écoles plus «huppées»".*

**Michel LAMBERT** (Bruxelles-Brabant): *"Quelques écoles où il n'y avait auparavant pas d'afflux massif d'inscriptions ont été plus vite complètes cette fois-ci. Même une école*



*D+ s'est trouvée dans ce cas! Ce décret met également en péril le temps de rencontre entre le directeur, les parents et l'élève. Beaucoup d'écoles se sont contentées d'inscrire en prévoyant de revoir les parents par la suite. Mais ce n'est pas l'idéal!"*

**Hubert LAURENT** (Tournai): *"Bien sûr, la mixité sociale ne va pas s'installer naturellement. Mais il faut distinguer les petites villes, où il y a une certaine forme de mixité sociale par la force des choses, des plus grosses villes comme Charleroi, où il y a des catégories d'établissement, et où il n'existera jamais de mixité sociale s'il n'y a pas de règles en la matière. Faut-il de la mixité sociale pour plus d'équité, ou faut-il plutôt renforcer les dispositifs de discrimination positive? On doit agir sur différents leviers. On peut rechercher des moyens en termes de discrimination, par exemple en responsabilisant davantage les organes locaux,*

*comme les CES et les entités, et en mettant en place des incitants".*

### ■ Léopold KROEMMER, directeur de l'Institut Notre-Dame de Bertix:

*"Dans la province de Luxembourg, aucune école n'a fait le plein des inscriptions, même si celles-ci ont été prises plus tôt que les autres années, notamment en raison de l'inquiétude suscitée chez certains parents. Mais ces inscriptions devront être complétées pour le choix des grilles-horaires. Ce qui serait plus utile, c'est de faire en sorte que pour le 5 juillet, tous les élèves soient inscrits dans une école. Cela permettrait d'organiser mieux la rentrée".*

### ■ Alain MAINGAIN, directeur du Centre scolaire du Sacré-Cœur de Lindthout à Woluwé-Saint-Lambert:

*"Il y a eu un infléchissement du recrutement. Nos politiques volontaristes d'ouverture, tout en respectant*

*l'ordre d'arrivée, avaient permis d'accueillir une population immigrée de St-Josse ou de Bruxelles-ville qui a maintenant disparu. Pourtant, une régulation qui ne soit ni aveugle, ni linéaire est nécessaire car à Bruxelles, le cadre libéral du décret «Missions» n'a eu que peu d'effet. À partir de la notion de convention, on pourrait exiger que toute école secondaire en ait au moins une avec une école fondamentale moins favorisée. Par un partenariat volontaire, on pourrait ainsi intégrer des enfants défavorisés dans une continuité pédagogique, en travaillant un accompagnement pédagogique avec le fondamental et en jouant sur une culture commune entre écoles pas trop éloignées".*

■ **Daniel FASTENAKEL, président du Pouvoir organisateur du Centre scolaire Éperonniers-Mercelis à Bruxelles:**

*"Les intentions de la ministre sont louables. Il y a un réel problème de mixité scolaire. Mais ce n'est pas la bonne méthode. Il s'agit d'une mesure isolée qui sera sans effet et qui, au contraire, ne fera que renforcer les choses. Les parents qui ont fait la file auraient de toute façon été inscrire leur enfant dans ces mêmes écoles. Le public populaire se trouve davantage dans une culture de l'immédiateté, et ces parents ne vont pas penser 10 mois à l'avance à l'établissement dans lequel ils vont inscrire leur enfant! Par ailleurs, les jeunes inscrits dans des écoles dites «élitistes» risquent finalement d'y connaître un avenir assez court s'ils ne suivent pas convenablement. Ce serait alors une perte de temps! L'avantage de ce décret est d'avoir rendu le problème de la mixité visible, et le mérite de la ministre est d'avoir tenté quelque chose. Mais si on attaque le problème du point de vue de l'individu, cela crée de la compétition. Il faudrait plutôt penser au renforcement des pédagogies dans les écoles D+ et avoir la volonté de prendre en charge ces jeunes autrement".*

■ **Godefroid CARTUYVELS, Secrétaire général de la Fédération de l'enseignement fondamental catholique (FédEFoC):**

*"Si le décret «inscription» semble surtout concerner le secondaire, il est évident qu'il a également des effets dans l'enseignement fonda-*

*mental. Les remous suscités concernent essentiellement le régime de priorités. Le texte initial ne prévoyait de priorité que pour les enfants du personnel et pour les élèves de 6<sup>e</sup> primaire qui ont un frère ou une sœur dans l'école secondaire. Par la suite, s'est ajoutée la priorité pour les enfants scolarisés avant le 10 septembre 2007 dans le dernier degré d'une école primaire «adoscée» à une école secondaire. Ceci a rassuré les parents des écoles concernées, mais a redoublé l'angoisse des autres!*

*Outre les questions de sécurité juridique et de légalité posées par le décret et sa circulaire d'application, et tenant compte du fait que cette priorité aux écoles adossées cessera de produire ses effets dans deux ans, la situation dans les années à venir risque d'être particulièrement confuse et tendue.*

*Si le décret n'est pas modifié, dans deux ans tous les parents - hormis ceux qui pourront toujours faire jouer les priorités frères/sœurs et enfants du personnel - se trouveront à nouveau sur un pied d'égalité. Les files se verront donc gonflées des parents d'enfants des écoles primaires adossées, désormais sans priorité. Les tensions risquent d'être à la mesure de la frustration!*

*Si, pour éviter ce risque, la priorité pour les élèves des écoles primaires adossées est maintenue, les écoles primaires non adossées risquent de payer la note et voir leur dernier degré se vider au profit d'écoles adossées. Quoi que l'on fasse, un bel imbroglio se prépare!"*

■ **José SOBLET, Secrétaire général de la Fédération de l'enseignement secondaire catholique (FESeC):**

*"L'enjeu est de ne pas opposer à une position idéologique - défendable sur le fond sans l'être sur la forme -, une solution minimaliste, même fort élégamment vêtue, se limitant à développer une ingénierie qui permettrait de faire disparaître les files d'attente devant les écoles sans rien régler.*

*La question est finalement celle de l'adhésion à une dynamique volontariste d'accroissement de la mixité scolaire dans chacune des écoles. En effet, il est plus pertinent de définir le problème en termes scolaires*

*plutôt que sociaux. L'obstacle majeur à franchir consiste à persuader parents et directions d'écoles qu'il est plus porteur pour une société de faire progresser tous les élèves par le biais d'une collaboration fructueuse entre plus forts et plus faibles, que par la compétition, qui aboutit à la concentration des difficultés dans certaines écoles. Plutôt que d'imaginer des quotas de pauvres parmi les riches, il me semble plus pertinent de réfléchir à une mutualisation de la prise en compte des difficultés d'apprentissage, quelle qu'en soit l'origine: socioéconomique, familiale ou linguistique.*

*Ceci ne pourra se faire spontanément, sans moyens supplémentaires, ni en laissant pleine liberté aux parents et aux établissements.*

*On a beaucoup parlé du volet inscriptions du décret; on a moins parlé du deuxième volet, celui qui contraint les écoles qui ont inscrit un élève en première année à le garder pour lui faire acquérir les socles de compétences à 14 ans. Nous nous sommes battus lors de la concertation relative à ce décret pour obtenir la possibilité de changer d'école en cours de premier degré sur la base d'un risque pédagogique ou psychologique, avec l'accord des parents et de la direction de l'école. Si nous l'avons fait, c'est parce que nous pensions que c'était dans l'intérêt de certains enfants, et en aucun cas afin de permettre à des établissements de trier leur public à l'entame de la deuxième année.*

*Enfin, il serait déraisonnable de substituer à une solution simpliste - la fixation d'une date pour mettre tout le monde sur pied d'égalité - une autre qui le serait tout autant. Un problème aussi complexe ne peut être résolu que par une approche diversifiée". ■ BG - FT*

## VU DE FLANDRE

# Te mooi om waar te zijn

À considérer les règles qui régissent les inscriptions en Flandre, on est frappé par la volonté qu'elles manifestent d'augmenter la mixité scolaire. Hélas, les tentatives pour réguler les inscriptions en Communauté flamande ne font-elles pas partie de ces bonnes intentions dont l'enfer est pavé?

À en croire Gust DE PRETER<sup>1</sup>, un peu quand même!



Photo: François TEFNIN

### MÊMES CAUSES, MÊMES EFFETS

**Monsieur DE PRETER, pour quelles raisons et depuis quand les inscriptions en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement secondaire ont-elles été reprécisées en Flandre?**

**Gust DE PRETER:** En réponse aux excès de sélection de quelques écoles lors des inscriptions, les ministres flamands de l'enseignement ont voulu en fixer les règles. Ils l'ont fait dans un "Décret relatif à l'égalité des chances" de juin 2002, avec quelques aménagements en 2003 et 2005, pour en tempérer les effets négatifs.

**Quel était l'objectif recherché, et quels effets cela a-t-il produits?**

**GDP:** L'intention initiale était: moins de ségrégation, de discrimination. Le résultat: un renforcement de l'inégalité des chances dans la course aux "bonnes écoles". La concentration des familles nanties, les

mieux renseignées, les plus stratégiques, augmente dans certaines écoles, tandis que le nombre de familles moins bien équipées pour cette lutte des places augmente dans d'autres établissements. Il est vrai que ce renforcement de la dualisation des écoles est chronologiquement parallèle à une dualisation plus marquée des quartiers dans les grandes villes, et que l'augmentation de la ségrégation entre écoles est un phénomène complexe. Mais en tout cas, on peut dire que le "décret inscriptions" flamand ne l'a pas ralenti ou contrarié.

### DES EFFETS ET DES EFFORTS

**N'y a-t-il eu que des effets négatifs?**

**GDP:** Non, bien sûr, il n'y a pas que des aspects négatifs: les efforts en cette matière ont sensibilisé toute la population au problème, et les écoles accordent dorénavant plus de soin à leurs inscriptions.

Dans quelques *lokaal overlegplatform* (plateforme locale de concertation), des accords ont été pris pour ne pas commencer les inscriptions trop tôt: janvier de l'année scolaire précédente pour les prioritaires, février pour les élèves défavorisés, mars-avril pour les autres. La date du début des inscriptions est capitale: plus elle est proche de la rentrée scolaire pour laquelle les inscriptions sont prises, plus elle met les familles sur pied d'égalité.

**Quelles conclusions peut-on en tirer?**

**GDP:** Malgré ces quelques avancées, force est de reconnaître que les effets du "décret inscriptions" flamand sont globalement négatifs. Mais il n'existe sans doute pas de moyen magique pour régler ce délicat problème! Communauté flamande et Communauté française de Belgique sont donc face au même défi, que des dispositions légales fort proches et semblablement généreuses ont tenté de relever, sans y parvenir vraiment. ■

JEAN-PIERRE DEGIVES

1. Au Vlaams Secretariaat van het Katholiek Onderwijs, Gust DE PRETER s'occupe, entre autres, de la "*gelijke kansenbeleid*" (politique d'égalité des chances), et s'est donc naturellement intéressé aux effets d'un décret fixant les règles d'une matière qu'il gère quotidiennement.

## COMMENT S'INSCRIT-ON EN COMMUNAUTÉ FLAMANDE DE BELGIQUE?

**Règles:** [1] Les inscriptions peuvent commencer le premier jour de l'année scolaire qui précède, la date effective étant laissée à l'appréciation des pouvoirs organisateurs - [2] Elles sont enregistrées en fonction du principe "premier arrivé, premier inscrit".

**Priorités:** [1] Les membres d'une même unité familiale sont prioritaires - [2] Les élèves issus de milieux défavorisés peuvent être inscrits par priorité (décision à l'appréciation du PO).

**Refus:** les écoles peuvent refuser des inscriptions pour raisons de place, et/ou si des inscriptions supplémentaires compromettent la sécurité des élèves, et/ou si la proportion d'élèves défavorisés ou ne parlant pas néerlandais à la maison est déjà importante.

## ANALYSE

# Le problème n'est pas la file...

**Si toutes les écoles étaient bonnes, il n'y aurait plus de files d'inscription devant aucune d'entre elles! Voilà une hypothèse qui paraît inimaginable, en Communauté française de Belgique...**

**P**ourtant, c'est la réponse d'une maman finlandaise à un journaliste qui lui demandait si l'obligation d'inscrire ses enfants dans l'école correspondant à son domicile ne la dérangeait pas. "Non, pas du tout, lui répondit-elle. Ici, toutes les écoles sont bonnes!".

## RÉPONSES CONTRADICTOIRES

"La question est donc bien: comment garantir la qualité de l'institution scolaire? Or [...] nous ne trouvons que deux réponses, symétriques et contradictoires à cette question: [...] le dirigisme jacobin ou le marché libéral". C'est une des conclusions à laquelle arrive **Philippe MEIRIEU** dans son analyse du système éducatif français qui, par certains côtés, souffre des mêmes maux que le nôtre. Il récuse

l'une et l'autre réponse, mais il préconise de les articuler: il faut une grande fermeté sur les finalités et plus de souplesse sur les modalités. "Conjuguer une exigence forte de l'État et une véritable responsabilisation des acteurs: voilà le défi".

## LA QUALITÉ POUR TOUS!

Mais Philippe MEIRIEU ne se contente pas de tirer des conclusions, il y va de ses propositions, en l'occurrence le "cahier de charge national de toutes les écoles". Douze propositions exactement. Elles vont de l'information et de l'accueil des familles et des enfants, au plan de formation continue des personnels, en passant par les critères de constitution des classes et des équipes éducatives, la contractualisation du règlement et la construction d'un rapport positif à la loi et au collectif, le partenariat avec les autres acteurs de la cité et des commissions d'évaluation et de recours.

Ainsi, l'hypothèse de départ n'est peut-être pas tout à fait sotte: au lieu d'adopter des mesures contraignantes destinées à instaurer une équité qui se dérobe, on pourrait peut-être d'abord viser à ce que tous les établissements soient de qualité. Quitte à prévoir pendant un certain temps une aide massive pour ceux qui connaissent le plus de difficultés. L'exemple de régions voisines montre que, à un certain niveau d'efficacité, la question de l'équité pour le moins se pose autrement, quand elle n'est pas en partie résolue. ■

JEAN-PIERRE DEGIVES

1. Philippe MEIRIEU, *Nous mettrons nos enfants à l'école publique*, Paris, Arthème Fayard, 2005, p. 73.

## LIBRE CHOIX: D'OÙ VIENT-ON?

Pendant des siècles, l'État ne se préoccupe pas de l'organisation de l'enseignement. Il la laisse aux soins d'initiatives privées, souvent religieuses, qui veillent surtout à former de bons chrétiens. Sous le régime hollandais, Guillaume I<sup>er</sup> d'Orange estime que l'instruction relève de la compétence de l'État central et s'oppose au monde catholique qui ne supporte pas cette mainmise d'un souverain protestant. Dès la création de l'État belge, la Constitution prévoit que l'enseignement est libre. Chacun interprète cette disposition à sa manière. Les catholiques estiment que, dans un monde où les baptisés sont majoritaires, il leur revient d'organiser les écoles, avec le soutien financier de l'État. Les libéraux pensent que c'est à l'État de former les citoyens et refusent de subsidier l'enseignement catholique.

Le combat dure jusqu'en 1959. L'adoption de la loi sur le Pacte scolaire s'articule alors sur l'idée de "libre choix des parents". Derrière cette notion se cache l'option défendue par **Pierre HARMEL** et à laquelle se sont ralliés les socialistes et les libéraux: les parents ont le droit de choisir une éducation en conformité avec les convictions religieuses ou philosophiques qu'ils souhaitent transmettre à leurs enfants. En 1988, lors de la révision de la Constitution consacrant la communautarisation de la Belgique, cette liberté de choix est reprise dans l'article 24. Entre le début des années 60 et la fin du 20<sup>e</sup> siècle, le monde subit de profondes mutations. Le rapport des parents à l'école a évolué, et leurs motivations relatives au choix d'une école se sont davantage diversifiées et dépassent sans doute un choix fondé uniquement sur les convictions philosophiques ou religieuses.

ANNE LEBLANC



Photo: Édouard DE PRAETERE

## JEUNES

# De l'amour, vraiment?

Les ministres décrètent. Les parents font la file. Les écoles s'organisent. Qu'en est-il des enfants? Rencontre avec Philippe van MEERBEECK<sup>1</sup>.



### Quel peut être l'effet de la médiatisation des files sur les élèves?

**Philippe van MEERBEECK:** L'âge de l'entrée au secondaire est aussi celui du deuil de l'enfance et de l'image parentale idéalisée. Quand des parents prennent à ce point à cœur l'inscription de leur enfant dans une école - forcément la meilleure, puisqu'ils l'ont choisie -, ils exercent sur lui une pression affective et émotionnelle terrible... Ils lui font là un cadeau démesuré: attendre deux jours et deux nuits dans le froid, on peut le concevoir si une vie en dépend! Dans le cas présent, n'est-ce pas l'illustration d'un surinvestissement de l'école de la part des parents? Ne devraient-ils pas donner eux-mêmes à leur enfant ce qu'ils attendent que l'école lui apporte? "J'ai tout fait pour toi", dit le père ou la mère, et le jeune, lui, entend "étouffer". C'est une pression qui coupe les ailes... Au seuil de l'adolescence, on se met à mentir à ses parents, on est en devoir de les décevoir. Comment y parvenir, quand l'école est à ce point balisée, investie? Se mettre en échec ou se faire virer sera alors, à mon sens, un signe de bonne santé.

### Peut-on parler ici d'un phénomène de société?

**PhvM:** Il y a, dans ce genre de comportement, un côté "produit", comme lorsqu'on fait la file pour les soldes, qu'on achète "la" marque à avoir, qu'on va voir "le" spectacle à ne pas rater. C'est un mécanisme inquiétant et interpellant. Une telle conduite met aussi une pression démesurée sur l'école et les enseignants, et favorise des attitudes clientélistes. Qu'est-ce qui fait le succès d'une école plutôt qu'une autre? Leur réputation repose souvent sur des clichés, des rumeurs. C'est parfois archi-surfait! Il existe bien des écoles surévaluées qui visent avant tout la performance intellectuelle, exercent une pédagogie de la terreur et ont produit quantité d'adolescents et d'adultes mal dans leur peau. Certains enfants sont élevés comme des chevaux de course. Leurs parents veulent la meilleure école, le meilleur sport, etc. Il y a un objectif à atteindre à tout prix! J'y vois une revanche narcissique pour les parents. Si l'enfant se coule dans ce programme, il ne vit pas sa vie propre, et s'il résiste et s'oppose, il met à mal les parents et l'institution.

### Les jeunes dont les parents ont payé des étudiants pour faire la file à leur place ne risquent-ils pas d'avoir l'impression que tout s'achète?

**PhvM:** Si! Ce sont ces parents-là aussi qui vont payer des cours particuliers à l'infini. Ce genre d'attitude pourrit le lien. L'adolescent doit pouvoir réfléchir par lui-même, avoir un échec à lui. Devenir soi-même a un prix que personne d'autre que soi ne peut payer. L'argent ne peut pas tout, et il complique même parfois les choses. Selon moi, il faut dire à

ces parents: "Résistez à l'envie de tout acheter, de tout donner à vos enfants!".

### Et quelles peuvent être les conséquences sur les enfants dont les parents n'ont pas souhaité ou pu faire la file?

**PhvM:** Quand des enfants demandent à leurs parents: "Et toi, tu aurais fait la file pour moi?", cela signifie: "M'aurais-tu aimé à ce point?". Mais c'est une illusion de croire qu'il s'agit là d'une preuve d'amour. Je parlerais davantage de préhension, de projection de ses enjeux à soi. C'est inquiétant et toxique. Quel est ce genre d'amour qui crée une dette à vie? C'est, pour moi, une mauvaise notion de ce que veut dire aimer. La meilleure école, c'est celle qui épanouit l'enfant, qui est proche de chez lui, où il aura des amis et où il fera son trou. Il est important de découvrir l'autre, dans ce qu'il a de surprenant, de différent. C'est utile, pour grandir, d'aller voir ailleurs, de faire l'expérience de l'exogamie, du mélange social et culturel. Si tout est écrit d'avance, on empêche le jeune de devenir lui-même. Et même si on scolarise ses enfants en "milieu protégé", avec des adolescents "d'un bon milieu", la vie, elle, ne les protégera pas... ■

PROPOS RECUEILLIS PAR  
MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Neuropsychiatre, psychanalyste, fondateur du Département pour Adolescents et jeunes Adultes du Centre Chapelle-aux-champs à Woluwé et auteur du livre *Ainsi soient-ils*, de Boeck, 2007.